

Procès-verbal de la 2^e réunion ordinaire de l'année scolaire 2025-2026 du conseil d'établissement du centre Calixa-Lavallée, tenue le 19 novembre 2025 à l'école Hôtelière de Montréal du centre Calixa-Lavallée.

PRÉSENCES :

M. Guillaume Ouimet	conseiller pédagogique centre Calixa-Lavallée
M. Jean-François Gosselin	représentant de l'organisme Le PÔLE
Mme Julie Beausoleil	enseignante d'Infographie
M. Patrick Gagnon	enseignant de Boucherie
M. Jean Philippe Robert	conseiller pédagogique centre Calixa-Lavallée
Mme Brunilda Reyes	représentante de l'organisme Les fourchettes de l'espoir

ABSENCES :

Mme Lucila Pino	représentante du Café bistro Pino – Alimentation
M. Adil Oussama Ghirane	élève du DEP Infographie
M. Daniel Jean	élève du DEP Cuisine

AUSSI PRÉSENT:

M. André Lacasse	directeur du centre Calixa-Lavallée
Mme Julie Brouillette	directrice adjointe du centre Calixa-Lavallée
M. Sébastien Noël	directeur de réseau EDADU et FP
Mme Marie Claude Béliveau	directrice adjointe de réseau EDADU et FP
M. Sylvain Gendreau	directeur adjoint du centre Calixa-Lavallée
Mme Christine Gauthier	enseignante en infographie
M. Pierre Sauterel	enseignant en pâtisserie



1. Accueil

M. Gosselin souhaite la bienvenue à tous les membres et les remercie de leur présence. Il informe le comité que des visiteurs sont présents aujourd'hui, soit comme membre du public, soit représentant CS afin d'apporter des informations concernant le développement de la situation avec le département d'infographie. Il présente M. Sébastien Noël, Mme Marie-Claude Béliveau, M. Sylvain Gendreau, Mme Christine Gauthier ainsi que M. Pierre Sauterel.

2. Présences et quorum

Après avoir constaté le quorum, nous procédons à la rencontre.

3. Adoption de l'ordre du jour

M. Lacasse propose de déplacer les points 8 et 6 après le point en cours, puis de poursuivre avec l'ordre du jour. Il est proposé par monsieur Ouimet, appuyé par monsieur Jean-Philippe Robert. Adoption à l'unanimité. **Résolution : 19112025-01**

8. Période de questions du public

M. Gosselin précise que M. Sauterel avait confirmé sa présence par courriel. Il nomme qu'une question a été formulée concernant le projet de stage « Immersion Chocolat en Grenade », axé sur l'apprentissage du projet « De la fève à la tablette ». Sa demande porte notamment sur le ratio enseignant-élèves.

M. Sauterel, enseignant en pâtisserie, se présente et mentionne qu'il recherche le procès-verbal du 28 mai sur notre site web. Il souligne que le ratio enseignant-élèves exigé par le CSSPI n'est pas au document Encadrement des voyages au CSSPI. Il souhaite déposer ce document (version septembre 2025), qu'il a imprimé et surligné quelques passages, pour présentation. Il attire l'attention sur la page 2, point 3, concernant le ratio accompagnateur-élèves, puis sur la page 5, point 9, relatif au protocole d'urgence.



La question de M. Sauterel est la suivante: sur quels documents ou formules de calcul le CSS se base-t-il pour déterminer le ratio élèves/accompagnateurs dans le cadre du projet cacao et pour justifier le refus du projet ?

M. Lacasse explique que, la première étape, lorsqu'un enseignant souhaite déposer un projet, est de le présenter à la direction. Plusieurs facteurs sont pris en considération : ratio, sécurité, financement, transport, etc. Si le projet est accepté, il est soumis au conseil d'établissement, puis au secrétariat général. Les demandes de stage hors province sont encadrées par le secrétariat général, Me Marois en étant la coordonnatrice. Il faut se référer à elle pour toutes demandes. Elle précise que le ratio habituel est habituellement de 1 enseignant pour 12 élèves au minimal, mais qu'il peut aller jusqu'à 1 pour 20. Ce ratio n'est pas prescrit au document d'encadrement, afin de laisser une certaine latitude en lien avec les éléments sociaux économiques politiques de l'endroit visité. La direction a déjà proposé de présenter un projet dont le ratio serait de 2 enseignants pour 16 élèves, en soulignant qu'il ne faut jamais laisser un enseignant seul avec le groupe. Il insiste aussi sur le fait que bien que la direction accepterait de présenter le projet, celui-ci n'est accepté qu'après analyse du secrétariat général.

M. Noël prend la parole comme membre du comité ayant rédigé ce document de référence et rappelle la politique antérieure. Il explique que les ratios ont été retirés volontairement par le CSS pour offrir plus de flexibilité. Il renvoie au point 3 du document, qui mentionne les caractéristiques des élèves, et insiste sur la nécessité de prendre en compte plusieurs facteurs dans la planification. Le CE et la direction du centre se sont positionnés pour présenter un projet au ratio de 2 pour 16. Il invite à consulter le tableau en annexe 1, qui précise les exigences pour les voyages à l'extérieur du Québec : recours à une agence de voyages qualifiée, assurances, autorisations parentales, rencontre avec les parents, formulaires requis. Après la position du CE et de la direction, le projet doit être approuvé par le directeur de réseau. M. Noël explique qu'il pose beaucoup de questions à la direction à cette étape, pour confirmer la pertinence pédagogique du projet. Après cette étape, la décision passe au secrétariat général.



M. Gosselin résume les propos tenus et recentre la discussion sur la question posée par M. Sauterel.

M. Sauterel demande s'il peut intervenir, précisant que personne ne l'a consulté concernant le ratio. Il rappelle que le projet existe depuis 2016, mais qu'après la pandémie, tout a changé. Il souligne qu'Éducation internationale finance 1 500 \$ par élève et par enseignant. M. Sauterel insiste sur la vision initiale du projet : ne rien facturer aux élèves. Il précise que le projet porte sur le développement complet, de la fève à la tablette (chocolat), et qu'il est essentiel pour le développement du programme et des compétences des élèves.

La direction explique sur quels éléments il s'est basé pour proposer un tel ratio.

6. Suivi des installations des modulaires

M. Noël présente le contexte en expliquant que le département est installé depuis l'été 2023 dans des modulaires temporairement annexés au centre Ferland. Il rappelle la genèse du mouvement de locaux, lié à l'augmentation du nombre d'élèves au secteur des jeunes et mentionne aussi le mouvement du centre Louis-Fréchette. Il contextualise en faisant de liens avec la situation démographique du territoire du CSSPI. Aujourd'hui, M. Noël a rencontré le département d'infographie pour la présentation du plan. Les modulaires doivent être libérés avant le 30 juin 2026.

Il précise que les options sont très limitées en raison du parc immobilier et du budget octroyé par le MEQ. Fermer le programme d'infographie n'est pas souhaité par la direction générale, considérant qu'il n'est plus possible de financer les modulaires ou louer de nouveaux espaces, il fallait donc trouver une solution viable. Le plan retenu consiste à créer un point de service au CSE situé au 5055 Métropolitaine E, où des services existent déjà. Ce point de service pourrait également accueillir de la FGA, conformément à l'entente avec la Ville de Saint-Léonard pour l'octroi du permis.

La direction du centre a fait une visite préliminaire des lieux. Il est prévu d'aménager deux grands laboratoires offrant un espace suffisant pour y placer minimalement 2 cohortes par local. M. Noël explique les raisons qu'il n'a pu consulter le C.É. dans le processus. La direction estime sincèrement que cette décision est la plus viable à long terme dans le contexte actuel.

M. Noël explique qu'il avait promis de revenir dès qu'il aurait des nouvelles, ce qui justifie sa présence aujourd'hui. Son mandat consiste à préserver le département et à trouver un lieu d'accueil.

M. Lacasse présente le lieu de résidence actuelle d'élèves inscrits, en précisant que huit proviennent du secteur de Montréal-Nord (dont 4 termineront leur formation d'ici le déménagement) et que l'ensemble des autres élèves est réparti sur un vaste territoire couvrant la grande région de Montréal.

Mme Beusoleil rappelle qu'avant le lancement des appels d'offres, les enseignants aimeraient partager leurs idées lors d'une rencontre des lieux.

M. Gosselin exprime qu'il est décevant d'apprendre les décisions sans avoir été consulté au cours du processus. Il rappelle avoir déjà partagé certains enjeux communautaires avec la direction générale. Il souligne son souhait de collaborer concrètement à ce type de projet à l'avenir. Ce qu'il entend ce soir le questionne : bien qu'il comprenne la nécessité d'une solution permanente pour le programme d'infographie, il aurait souhaité un retour à Montréal-Nord, pour maximiser le développement de l'arrondissement. Il insiste sur l'importance de maintenir des lieux de formation sur le territoire, compte tenu du profil populationnel. Il exprime une certaine déception que la rencontre soit uniquement informative et non consultative. Il comprend toutefois la complexité des enjeux et remercie l'équipe de la direction de l'Éducation des Adultes pour sa présence et sa disponibilité à répondre aux questions.

4. Adoption du procès-verbal du 1er octobre 2025

M. Gosselin demande s'il y a des questions. Aucune question n'est posée; les membres prennent un moment pour lire le document. M. Gosselin propose l'adoption du procès-verbal avec les corrections, appuyé par Mme Reyes. Adoption à l'unanimité. **Résolution : 19112025-02**

5. Suivi du procès-verbal du 1er octobre 2025

M. Gosselin rappelle que les procès-verbaux doivent être déposés sur le site du centre dès leur adoption et leur signature (soit après la rencontre suivante). M. Lacasse confirme que tous les procès-verbaux signés sont désormais déposés et à jour en date d'aujourd'hui. M. Lacasse confirme le bon site web du centre où les trouver: [Centre de formation professionnelle Calixa-Lavallée](#).

M. Gosselin rappelle l'importance de la déclaration de conflits d'intérêts : il l'a complétée, mais souhaite s'assurer que toutes les personnes concernées l'ont également remplie. Il mentionne ensuite un suivi soulevé par M. Gagnon concernant la régie interne, qui sera abordé en même temps que le point prévu à l'ordre du jour sur ce sujet.

7. Règles de régie interne, constitution

M. Lacasse rappelle qu'à la dernière rencontre, il avait été suggéré de se doter d'une régie interne. Il précise que, bien qu'une régie existe déjà pour le conseil d'établissement, il serait pertinent d'y intégrer des points supplémentaires afin d'en faire un document officiel, conforme à la Loi sur l'instruction publique qui encadre le Conseil d'établissement. Il mentionne avoir préparé certains documents de référence, notamment sur le quorum, qu'il pourra partager.

Concernant le quorum, M. Lacasse rectifie une information : contrairement au secteur jeune, où la majorité des membres en poste doit inclure au moins la moitié des représentants des parents ou des élèves majeurs, pour les centres, le quorum correspond

simplement à la majorité des membres en poste, peu importe leur groupe d'appartenance. Ainsi, même en l'absence des deux représentants des élèves ce soir, le quorum est atteint. Il souligne que la régie interne actuelle devra être modifiée pour refléter cette règle et remplacer le terme « parent » par « élève majeur » lorsque pertinent.

Il propose également d'ajouter dans la régie interne des éléments tels que :

- Le caractère public des séances ;
- Le nombre de rencontres annuelles et les avis de convocation ;
- Les modalités de participation (présentiel, santé) ;
- Les procédures pour les séances extraordinaires ;
- Les règles de nomination et de vote des membres.

M. Lacasse explique que pour l'élection des élèves, la méthode actuelle consiste à afficher des feuilles dans les lieux communs et envoyer un courriel d'invitation. Cette année, un élève a été élu par acclamation à l'école Hôtelière, tandis qu'en infographie, le mandat a été reconduit pour l'année 2025-2026. Il mentionne aussi la possibilité de préciser dans la régie interne la composition des rôles, l'heure des rencontres (actuellement fixée à 17 h, mais modifiable), et invite les membres à proposer d'autres points à inclure. Une fois les éléments convenus, la direction préparera le document et le présentera.

M. Gosselin indique que, si d'autres éléments doivent être ajoutés à la régie interne, il faudra bien sûr modifier la définition du quorum conformément à la loi. Il propose que, ce soir, certains points à intégrer soient identifiés, puis qu'une proposition de modification de la régie interne soit préparée et soumise au vote lors d'une prochaine rencontre. Il rappelle que ce document est public et pourra être consulté par tous.

M. Gosselin propose d'inclure la composition dans la régie interne. Il précise que les séances sont publiques, sauf lorsqu'un huis clos est nécessaire. Il ajoute qu'il serait pertinent de définir la procédure pour établir l'ordre du jour.

M. Gosselin demande s'il y a un autre point.

M. Lacasse indique qu'il y a élection des enseignants siégeant au conseil. Pour ce qui est du personnel non enseignant, seules 2 personnes étaient volontaires.

9. Points en informations :

13.1- Mot du représentant des élèves

Aucun.

13.2- Mot d'un représentant des enseignants

Mme Beausoleil souligne qu'elle souhaite que les documents de référence soient déposés au Teams à l'avance afin de consulter les enseignants. Concernant le déménagement prévu, elle demande que le département puisse s'impliquer au niveau de l'aménagement.

13.3- Mot du représentant du personnel non enseignant

M. Robert mentionne que le salon « Foire à l'emploi » s'est tenu ici le 26 octobre et a été un franc succès.

M. Ouimet souligne que le Centre Calixa-Lavallée a accueilli une nouvelle concierge. Il souhaite mettre en valeur l'excellent travail accompli par Irma Guirand Destiné.

Il annonce que le journal étudiant *La voix du centre* sera lancé le 4 décembre. Actuellement, l'équipe travaille sur la mise en page en collaboration avec une enseignante d'infographie. Un enseignant d'infographie est du comité.

M. Lacasse ajoute qu'il s'agit d'un excellent travail collaboratif qui met en valeur les élèves. Le journal sera partagé en format électronique, avec quelques copies papier, et envoyé à tous.

13.4- Mot du représentant des entreprises

Aucun.

**13.5- Mot du représentant des groupes socio-économiques/communautaires
groupes sociocommunautaires**

Mme Reyes se dit déçue par la nouvelle qui touche le département d'infographie, comme organisme du territoire de Montréal-Nord. Elle souhaite maximiser le développement économique de la population de Montréal-Nord.

Elle annonce que son organisme fera des dons de paniers de Noël à nos élèves, d'une valeur approximative de 150 \$. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 4 décembre et la distribution aura lieu le 18 décembre.

Elle invite les intéressés à se joindre à son organisme, à titre de bénévoles, pour la distribution de denrée le 24 décembre.

M. Lacasse remercie grandement l'apport d'aide et mentionne qu'il placera Mme Reyes en contact avec les intervenantes du centre, elles dirigeront l'opération.

M Gosselin se dit aussi très déçu de voir quitter une formation du territoire.

Il annonce les 30 ans de son organisme, Le Pôle, qui œuvre notamment sur le développement économique de la population.

13.6- Mot de la direction : Code de vie

M. Lacasse partage des informations concernant les inscriptions dans différents programmes du centre. Plusieurs départements, comme boucherie, infographie et la cuisine, rencontrent des difficultés de recrutement.

M. Gosselin rappelle que, lors du vote du budget prévisionnel, celui-ci avait été établi de manière équilibrée en fonction d'un nombre d'équivalents temps plein et questionne de l'impact de la baisse de clientèle sur le centre.



Chaque directeur de centre doit gérer son budget avec une rigueur exceptionnelle. Il souligne qu'il n'a jamais eu à refuser autant de demandes qu'en ce moment, faute de marge de manœuvre. Les frais fixes, principalement liés aux équivalents temps complet, représentent la plus grande part des dépenses, ce qui rend la situation encore plus contraignante. Il souhaite être en mesure de faire la présentation budgétaire en janvier.

M. Lacasse ramène le point concernant le code de vie du centre. Il informe le comité que le centre revoit ce document et explique la démarche. Un travail a été amorcé avec le comité du projet éducatif. Dans un premier temps, il précise qu'il faut distinguer les politiques du centre et le code de vie éducatif, qui feront l'objet de documents distincts. La première étape de la démarche pour le code de vie consistait à identifier les valeurs du centre. Pour ce faire, un sondage Forms a été envoyé aux membres du personnel ainsi qu'aux élèves. Nous avons obtenu 152 réponses, dont 33 provenant du personnel et 119 des élèves. Une fois les données compilées, les résultats seront transmis au comité afin de sélectionner les valeurs du centre. Par la suite, nous devons établir les règles et les comportements attendus qui s'articulent autour de ces valeurs.

10. Correspondance

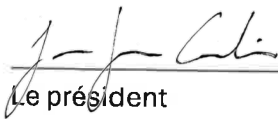
Aucune.

11. Divers

Rien.

12. Clôture

La rencontre est levée à 18h48. La proposition de clôture est faite par M. Ouimet et appuyée par Mme Reyes. Adoption à l'unanimité. **Résolution : 19112025-03**


Le président

M. Jean-François Gosselin


La secrétaire

Mme Julie Brouillette